

Les 12 mois
du 1/4 h

SÉCURITÉ



2025

JUIN

Les risques psychosociaux Comprendre pour agir

Les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme « des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par des conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental » (Source : *Rapport Gollac-Bodier, avril 2011*).

Les RPS sont induits par l'activité elle-même, l'organisation du travail et les relations sociales au travail. Ils sont présents dans tous les secteurs (bâtiment, social, aide à la personne, informatique, tertiaire...) et types d'entreprises (TPE, PME, multinationales...).



✔ Il existe **six grands facteurs de risques** à repérer au travail :

- Intensité et temps de travail
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie au travail
- Rapports sociaux dégradés
- Conflits de valeurs
- Insécurité de la situation de travail

✔ Ces risques correspondent **au stress, aux violences internes** (entre collègues/hierarchie) **et violences externes** (clients, usagers, fournisseurs...). Par exemple cela peut se manifester par du harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes, agressions, conflits...

✔ Ces risques sont **récurrents**, ils relèvent de dimensions à la fois **individuelles et collectives**.

✔ Ils ont un **impact sur la santé des travailleurs** (épisode dépressif, troubles anxieux, état de stress, tendances suicidaires, crises d'angoisse, troubles musculo-squelettiques, maladies cardiovasculaires, hypertension, aggravation ou rechute de maladies chroniques...) **et de l'entreprise** (absentéisme, turnover, diminution de la performance, arrêts maladie/acidents du travail répétés, fragilisation du dialogue social, impact financier...).

✔ L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs en application de l'article Article L. 4121-1.

Intérêt du ¼ sécurité / valeur ajoutée :

Les RPS représentent un risque majeur pour la santé des salariés et des entreprises, d'où l'importance de les prévenir le plus tôt possible.

→ Près d'1 arrêt long sur 4 est lié à des troubles psychologiques (+ de 30 jours d'arrêt).
(Malakoff Humanis 2023)

→ Le coût moyen annuel de l'absentéisme au travail en France est estimé à 25 milliards d'€, soit environ 3 500 € annuels par salarié ou environ 7% de la masse salariale.
(Axomov, 2023)

Animateur



Salarié

